

Admission au Lycée Professionnel Agricole du Montat

(Formations scolaires)

Le Lycée du Montat est un établissement public d'enseignement agricole. A ce titre ses procédures d'admission et d'orientation sont similaires à celles de l'Education Nationale.

► ADMISSION EN CLASSE DE 3^{ÈME} DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Elle se fait sur dossier préparé par le collège d'origine. Une commission académique départementale d'affectation se tient la seconde quinzaine de juin.

► ADMISSION EN CLASSE DE 2^{NDE} PROFESSIONNELLE ET CAP 1^{ÈRE} ANNÉE

Les dossiers sont construits en classe de 3^{ème} par l'établissement d'origine de l'élève (fiche de liaison et d'orientation renseignée par les familles et validée par le conseil de classe de 3^{ème}). Le collège inscrit alors les vœux validés de l'élève dans la procédure académique automatisée multicritères.

► ADMISSION EN CLASSE DE 1^{ÈRE} BACPRO SERVICES EN MILIEU RURAL

L'admission dans cette section est encore gérée par le Lycée du Montat, tant qu'elle n'est pas renouvelée en BACPRO 3 ans (rentrée 2011 ou 2012)

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site (*rubrique téléchargements*); les modalités d'affectation y sont précisées. Vous pouvez également demander ce document directement à l'établissement.

► ADMISSION EN CLASSE PRÉPARATOIRE AUX MÉTIERS DE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site (*rubrique téléchargements*). Les modalités d'affectation y sont expliquées. Vous pouvez également demander ce document directement à l'établissement.

► ADMISSIONS DÉROGATOIRES

L'admission en BACPRO GMNF pour les élèves issus de seconde générale et technologique ou titulaires d'un BEPA ou d'un Baccalauréat nécessite une dérogation. Un dossier particulier de demande de dérogation est établi après contact préalable avec le Proviseur de l'établissement.

Les jeunes sortis du système scolaire doivent obligatoirement suivre la procédure menée par le C.I.O de leur département.